

Archives de 1918

Membres fondateurs :

Monsieur Subilia Président
Monsieur Stauffer Secrétaire
Madame Burnier- Ansermet
Monsieur Péclard Edmond
Monsieur Waeffler Jean
Monsieur Burnier Auguste
Monsieur Ethenoz Eugène
Monsieur Mange Constant
Monsieur Depeursnige Henri
Monsieur Schaeffer
Monsieur Weber François

Séance constitutive du 19 janvier 1918

Le samedi 19 janvier 1918, une douzaine de personnes habitant Bière et Berolle se sont réunies au local du cercle à Bière sous la Présidence de M. H. Subilia, pasteur, aux fins de constituer une société d'apiculture.

La séance est ouverte à 08h35 du soir.

Monsieur H. Subilia expose à l'assemblée les motifs qui militent en faveur de la fondation d'une section d'apiculture à Bière : achats de matériel, ventes de miel, développement rationnel de l'apiculture, etc, puis il ouvre la discussion à ce sujet. Lecture est ensuite donnée d'une lettre de la section d'Aubonne nous engageant à ne pas créer de nouvelle section mais à se joindre à Aubonne.

Cette proposition est combattue et à l'unanimité, l'Assemblée décide de se constituer en section indépendante qui la rattachera à la société romande d'apiculture.

D'autre part, les délégués de cette société se réunissant à Lausanne le dimanche 27 janvier, M. Subilia propose d'élaborer un règlement qui leur sera soumis en même temps que la demande d'admission. Les principales lignes de ce règlement sont adoptées, le futur Comité se chargera de le rédiger pour la date indiquée.

Vient ensuite la fixation de la cotisation. Pour 1918 une finance d'entrée de fr 1.- est acceptée. Pour la même année, la cotisation de fr 3,50 (cotisation à la Romande sera donnée par chaque membre). Quelle sera la cotisation annuelle ? M. Subilia propose de fixer une certaine somme par ruche. Cette proposition est combattue par M. Stauffer qui, appuyé par M. Constant Mange, proposent une cotisation fixe. Au vote la proposition Subilia est acceptée par 9 voix contre 2. La cotisation par ruche sera de fr 0.50 par ruche.

L'assemblée passe enfin à la constitution du comité. Au moment de distribuer les bulletins un membre propose d'acclamer Mme Burnier-Ansermet, MM H. Subilia et Ch. Stauffer. Cette manière de voir est admise et le comité pour 1918 est composé de

Mme Burnier : Caissière

M. H. Subilia : Président

M, Ch. Stauffer : Secrétaire

Monsieur le Président avise l'Assemblée qu'en février elle sera de nouveau convoquée et invite les sociétaires à payer ce soir leurs cotisations. Cela terminé la séance est levée 09h30

Le Président

le Secrétaire

Stauffer